

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

3 EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2011
26-27 MAI 2011

N° 2011/E3/024

MOTION AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE

- **DEPOSEE PAR** : Mme Josette RISTERUCCI AU NOM DU GROUPE « ELU(E)S COMMUNISTES ET CITOYENS DU FRONT DE GAUCHE »

- **OBJET** : DOTATIONS BUDGETAIRES SECTEUR SANITAIRE ET MEDICO-SOCIAL.

CONSIDERANT la situation financière dégradée des hôpitaux publics de la région,

CONSIDERANT que le handicap de l'insularité et ses surcoûts ne sont pas pris en compte à la hauteur des besoins,

CONSIDERANT le vote unanime de l'Assemblée de Corse par délibération N° 07/074 AC du 30 Mars 2007 demandant un coefficient correcteur géographique à 15 %,

CONSIDERANT que le retard structurel tant en investissement qu'en fonctionnement des établissements de santé et médico-sociaux n'a jamais été véritablement évalué,

CONSIDERANT que le Projet Régional de Santé présenté par l'Agence Régionale de Santé de la Corse ne permet pas ce rattrapage, car ne présente aucun engagement financier mais au contraire des contraintes budgétaires de restrictions de dépenses de santé,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

DEMANDE à Monsieur le Ministre de la Santé d'établir dans les meilleurs délais un état réel des structures sanitaires et médico-sociales, d'évaluer les besoins en terme de santé de la population de la région, de tenir compte des 2 millions de touristes accueillis par an.

DEMANDE que des dotations financières pérennes soient attribuées à la région dans le cadre des missions d'intérêt général et de compensation du handicap de l'insularité, la tarification à l'activité ne couvrant pas les dépenses de santé des établissements.

DEMANDE l'arrêt de tout projet de régulation unique des SAMU de Corse-du-Sud et de Haute-Corse, de nuit comme de jour.